Séance ordinaire du 19 juin 2023

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19°) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-JOLI

M. Martin Soucy, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

M. Robin Guy, conseiller du district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

M. Alain Thibault, conseiller du district 5

M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.06.345 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.06.346 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

- 3. Appui de la Ville de Mont-Joli aux commémorations 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec.
- 4. Dépôt d'un procès-verbal de correction cléricale relatif aux résolutions 23.04.192, 23.05.256 et 23.05.257.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 5. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Eugène-Bélisle à monsieur Claude Fortin.
- 6. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Eugène-Bélisle à madame Josée Lévesque.
- Autorisation de signature de deux promesses d'achat entre la Ville de Mont-Joli et Construction Edgar Bujold.

FINANCES

8. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2023 de l'Office d'Habitation (OH) de La Mitis – secteur Mont-Joli.

9. Autorisation de mandat à l'Union des municipalités du Québec – appel d'offres CHI-2024-2025 – achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 10. Autorisation d'embauche pour les camps de jour.
- 11. Autorisation d'embauche d'une technicienne en administration.

LOISIRS

- 12. Autorisation d'engagement financier pour l'animation estivale au centre-ville.
- 13. Recommandation de paiement no 7 réaménagement du parc Richelieu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Ratification d'embauche d'un pompier à l'essai.

URBANISME

- 15. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 7 juin 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 16. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA -1281, boulevard Jacques-Cartier
- 17. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA-37, avenue du Sanatorium

AFFAIRES NOUVELLES

- 18. Autorisation d'embauche de deux étudiants pour le service des travaux publics.
- 19. Période de questions.
- 20. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AUX COMMÉMORATIONS 50 ANS DES 23.06.347 OPÉRATIONS DIGNITÉ ET HOMMAGE AUX FAMILLES EXPROPRIÉES ET VILLAGES FERMÉS DE L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »;

CONSIDÉRANT l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70;

CONSIDÉRANT l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil appuie le projet de commémoration des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ).

23.06.348 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CLÉRICALE RELATIF AUX RÉSOLUTIONS 23.04.192, 23.05.256 ET 23.05.257

CONSIDÉRANT QU'une erreur cléricale s'est produite lors de l'adoption des résolutions 23.04.192, 23.05.256 et 23.05.257 relatives au règlement 2023-1499 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur concernait le numéro du règlement inscrit aux trois résolutions soit 2023-1497 au lieu de 2023-1499:

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes permettant la correction d'une erreur cléricale par le dépôt au conseil d'un procèsverbal à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt d'un procès-verbal de correction d'une erreur cléricale relativement à l'adoption des résolutions 23.04.192, 23.05.256 et 23.05.257.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.06.349 AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE EUGÈNE-BÉLISLE À MONSIEUR CLAUDE FORTIN

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à Monsieur Claude Fortin, situé sur la rue Eugène-Bélisle, d'une grandeur de 18.29 mètres de frontage par 30.75 mètres de profondeur soit environ 6 054 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 3 027\$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire de l'acquéreur. Les frais du notaire et de l'arpenteur sont à la charge de l'acquéreur.

23.06.350 AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE EUGÈNE-BÉLISLE À MADAME JOSÉE LÉVESQUE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à Madame Josée Lévesque situé sur la rue Eugène-Bélisle, d'une grandeur de 18.29 mètres de frontage par 30.75 mètres de profondeur soit environ 6 054 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 3 027\$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire de l'acquéreur. Les frais du notaire et de l'arpenteur sont à la charge de l'acquéreur.

23.06.351 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX PROMESSES D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET CONSTRUCTION EDGAR BUJOLD

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature des promesses d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Kathleen Bossé, greffière.

Les promesses d'achat concernent les lots 6 449 191 et 6 449 192 du cadastre du Québec. Le lot 6 449 191 a une superficie totale d'environ 6 727.44 pieds carrés pour un prix de vente de 30 946.22 \$ plus les taxes. Le lot 6 449 192 a une superficie total d'environ 6 792.10 pieds carrés pour un prix de vente de 31 143.66\$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge de l'acheteur qui devra prendre possession du terrain selon les termes inscrits aux promesses d'achat.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes des promesses d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

FINANCES

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE 23.06.352 L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS - SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2023 de l'OH de La Mitis secteur Mont-Joli représentant un montant de 116 196\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

AUTORISATION DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES CHI-2024-2025 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000, ou baril de 200 kg. Liquide - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter les règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement no 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de I'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg dans les quantités nécessaires pour ces activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que :

- Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- La Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-2024-2025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de chlore gazeux 907.2 kg ou 68 kg pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;
- La Ville de Mont-Joli confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

23.06.353

- La Ville de Mont-Joli confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- Si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- La Ville de Mont-Joli reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non membres de l'UMQ;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.06.354 AUTORIS ATION D'EMBAUCHE POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2023 :

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet du directeur du service des loisirs, monsieur Roch Nadeau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

Madame Léane Thibault, à titre de Coordonnatrice, pour une durée de 400 heures au tarif de 20.25 \$ de l'heure.

Mesdames Florence Pouliot, Émy Robinson, Malycia Canuel, Maya Leblanc, Gabrielle Plante, Daphnée Pigeon, Coralie Roy, Ély Rioux, Kassandra St-Laurent, Élysa Moreau, Olivia Beaulieu, Adèle Nadeau et Rosaly Larrivée ainsi que messieurs Samuel Dubé et James O'Leary à un poste de moniteur (trice), moniteur (trice) spécialisé (e) ou d'aide-moniteur(trice) d'une durée de sept (7) semaines du 26 juin au 11 août à raison de 40 heures / semaine. Les taux horaires varieront entre 15.25\$ et 19,25\$ de l'heure selon l'ancienneté des candidats.

23.06.355 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ont signé une entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en administration;

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicien (ne) en administration était à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'un affichage externe a été effectué du 25 avril au 12 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la directrice du service des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier, et du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Julie Beaulieu, à titre de technicienne en administration. Madame Beaulieu sera assujettie à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et débutera son emploi le 21 août prochain.

LOISIRS

23.06.356 **AUTORIS ATION** D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR L'ANIMATION ESTIVALE AU CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 4 450 \$ pour la présentation des mardis musicaux au centre-ville lors de la période estivale.

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 7 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC 23.06.357 **RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Albert inc. a présenté une demande de paiement no 7 pour le réaménagement du parc Richelieu au montant de 54 555.40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 7 et la recommandation de la firme GLCRM architectes inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 7 au montant de 54 555.40\$ incluant les taxes à Construction Albert Inc .

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.06.358 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À L'ESSAI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Cédric Tremblay comme pompier à l'essai, et ce, depuis le 13 juin dernier.

URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 7 JUIN 2023 23.06.359 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

Deux demandes de PIIA

23.06.360 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1281, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, mandaté par le propriétaire, souhaite installer une enseigne autonome appliquée au mur avant pour le service qui sera offert;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le secteur urbain traditionnel qui y est assujetti;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU):

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1281, boulevard Jacques-Cartier.

23.06.361 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 37, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation aux PIIA présentée par la propriétaire à l'effet d'autoriser le remplacement de deux fenêtres résidentielles situées au niveau du grenier;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA et que le projet respecte le règlement puisque la modification du bâtiment principal s'harmonise avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 37, avenue du Sanatorium.

AFFAIRES NOUVELLES

23.06.362 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Jason Heppell et Jean-Simon L'italien au service des travaux publics pour la période estivale 2023. Monsieur Heppell a débuté son emploi le 29 mai dernier et monsieur L'Italien débute le 26 juin prochain, et ce, au taux horaire de 17.50\$.

MESSAGE DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MONSIEUR DANIEL LÉVESQUE

Le conseil municipal, la direction et les employés de la Ville de Mont-Joli offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Daniel Lévesque, frère de notre directrice du service des communications et collègue, madame Sonia Lévesque.

23.06.363 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.06.364 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 21 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy Maire Kathleen Bossé Greffière